

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le sept février (07 février 2014), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de MURTELIN Odile, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2014

Présent(e)s : BOISSARD Sandrine, BUCHAILLOT Christophe CHANUSSOT François, GUILLEMIN Noël,
GUYOT David, HADOUX Annick, MOUREAUX Sylvain, PELLETIER Médéric MURTELIN Odile, NOBLET
Patrick, PERRON Pascal, THIBERT Philippe

Absents excusés : MARCETIC Jacqueline, RIVOIRE Corinne.

Secrétaire de séance: GUYOT David

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13

DIVERS

I – COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (13 décembre 2013)

Le compte-rendu de la réunion de Conseil du 13 décembre 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque.

II- URBANISME

Retour de dossiers de la DDTJ :

- Demande de permis de construire déposée par Kévin FAUTRELLE pour extension de local de stockage : acceptée
- Déclaration préalable déposée par Andrée SACHON pour division de parcelle à bâtir : acceptée
- Déclaration préalable de travaux déposée par Colette BANDERIER pour réfection toiture : acceptée
- Certificat d'Urbanisme informel obligatoire avant cession de propriété : MARCETIC Jacqueline - accepté

III - Pièce Rougemont :

a) Protection incendie : suite à la consultation faite auprès de 3 entreprises locales pour réaliser l'extension du réseau d'eau Rue du Champ Minet et la protection incendie du quartier et du futur « lotissement », l'entreprise DELARCHE TP a été retenue pour un montant de 20 766.60 € TTC. Les travaux seront réalisés avant le 15 mars.

b) Travaux de viabilisation de la Pièce Rougemont : La commission d'appel d'offres, réunie les 27 janvier (réception des offres) et 4 février (choix de l'entreprise) a retenu l'entreprise DELARCHE TP de FONTAINEBRUX, qui sera en mesure de débiter le chantier fin mars.

c) Estimation du prix des parcelles : après avoir étudié les différents coûts d'aménagement (études, bornages, réseaux secs et humides, terrassement...), le Conseil fixe comme suit le tarif des parcelles qui seront mis en vente :

* lot n° 1 : 35 000 €	* lot n° 4 : 45 000 €	* lot n° 7: 20 000 €
* lot n° 2 : 37 000 €	* lot n° 5 : 43 000 €	
* lot n° 3 : 45 000 €	* lot n° 6 : 20 000 €	

Les personnes intéressées peuvent, d'ores et déjà, se faire connaître à la mairie.

IV – VOIRIE - RESEAUX

a) *Voirie* : la commission voirie de la CCBR fera sa visite de contrôle sur la commune de Larnaud le 25 février prochain

b) *Parking Mairie* : le devis de l'entreprise DELARCHE TP a été retenu par le Conseil Municipal : la finition du parking et la consolidation de l'entrée arrière de la salle des fêtes pourront être prévues au budget primitif.

c) *Chemin des Genêtes* : Il devient urgent de remettre en état ce chemin en raison de sa dégradation très avancée. Il sera nécessaire d'en envisager la scarification et la remise en forme. Actuellement, un devis est présenté, mais des précisions sur la profondeur de la scarification sont à demander.

d) *Entretien autres voies communales* : 1 tonne d'enrobé à froid a été utilisée par l'employé intercommunal, pour boucher les « nids de poule » les plus importants *du chemin de Villevieux à Fontainebrux*. Les épaulements de l'ensemble des voies communales seront consolidés avec le pré-criblage livré cette semaine, en attendant les travaux de la compétence de la CCBR.

e) *Eclairage public* : Il est rappelé à la population de signaler tout problème d'éclairage public, dont elle a connaissance, à la mairie afin que l'entreprise chargée de l'entretien puisse intervenir le plus rapidement possible

V – BATIMENTS

a) *Remise en état du logement F4 situé au 2 Rue des Ecoles* : les travaux de réfection du logement sont terminés : peinture dans les 3 chambres, la cuisine et les WC, de même que le remplacement du W.C. et d'une partie des parquets flottants. Il peut à nouveau être proposé à la location.

b) *Studio au-dessus de l'école maternelle* : suite au départ du locataire, le studio n'ayant subi aucune dégradation, est dès à présent proposé à la location.

Les diagnostics énergétiques obligatoires ont été réalisés pour ces 2 logements par l'entreprise ACP DIAG 39 de Lons-le-Saunier.

c) *Remplacement vitre école primaire* : le Conseil accepte le devis de l'entreprise PAGET pour le remplacement de la partie vitrée de la porte d'entrée de l'école primaire. Une demande de prise en charge sera communiquée à l'assurance communale.

d) *Site de la commune de Larnaud* : des remarques désobligeantes ayant été faites concernant la mise à jour du site de la commune de Larnaud, Mme le Maire rappelle que la création du site « larnaud.news » a été faite très sérieusement il y a quelques années, par un jeune étudiant dans le cadre de ses études. La mise à jour du site, n'a jamais pu se réaliser, malgré l'intervention d'un spécialiste informatique, délégué par le Conseil Général.

Une demande officielle de suppression sera faite auprès de l'hébergeur afin de couper court à toute polémique.

VI – FINANCES

a) *Demandes de subventions* :

Le Conseil émet un avis favorable, à la majorité des voix :

- à la demande de subvention annuelle déposée par l'ADMR de DESNES, sachant qu'une quinzaine d'habitants de LARNAUD bénéficie de ses services, une somme de 150 € sera prévue au Budget Primitif 2014.
- au devis de 576 € TTC, présenté par M. Alain Bouvier, graphiste, pour la création d'un panneau mural relatant l'histoire du bâtiment Mairie/Salle des Fêtes, suite aux recherches des membres de l'association larnaudienne C.L.O.C.H.

b) Gestion des locations situées au-dessus de l'école maternelle :

Le prix du gaz augmentant régulièrement, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à modifier le montant de l'avance sur charges mensuelles, concernant les 2 logements et de porter celles-ci, à compter du 1^{er} mars 2014, à : 60 € pour le studio et 70 € pour l'appartement.

c) Location de la cabane de chasse :

Le Conseil confirme le tarif symbolique de location de la cabane de chasse à 50 € par an à compter de l'année 2014.

d) Location de la salle des fêtes :

Compte-tenu de l'augmentation des tarifs de fuel et d'électricité, le Conseil décide de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 15 mai 2014 :

- Location été, du 15 mai au 15 octobre : 90 € le week-end
- Location hiver, du 15 octobre au 15 mai : 110 € le week-end

Les autres tarifs sont sans changement : 0.80 € par personne pour la vaisselle, caution : 400 €

e) Convention GAEC des Lauriers/ Commune de LARNAUD concernant la surface du fossé de dérivation créé en 2013 : la surface finale déterminée à la fin des travaux est de 12 ares, basée sur l'indice 100 à la création. L'indice 2013 étant porté à 106.68, la location demandée pour 2013 est de 12,00 € x 106.80/100 = 12,80 €

VII – QUESTIONS DIVERSES

a) Pêche de l'Étang St Georges : elle aura lieu le samedi 15 février 2014

b) Bulletin Municipal : la conception en a été confiée à Annie FIEUX, et la duplication à la SARL PLESSY

c) Mme le Maire donne connaissance du compte-rendu de la réunion portant sur la **base de loisirs de Desnes**, toujours en pourparlers d'aménagement.

d) Elections municipales : Mme le Maire rappelle les différentes instructions portant sur le déroulement du vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Une note d'information à la population a également été intégrée dans le futur bulletin municipal.

e) Puces 2014 : elles auront lieu le samedi 30 août 2014

f) Une proposition a été faite par un collectionneur pour l'achat de l'ancien mécanisme de l'horloge du clocher. Réflexion en cours.

g) Noël Guillemain, responsable des bois, explique aux élus les raisons de l'abattage du gros chêne (début de pourriture blanche) et les informe des lots qui seront mis en vente à Courlaoux le 13 mars 2014 (400,18m³). Il y aura lieu également de procéder à l'entretien du bois à proximité des lignes électriques, route de Fontainebrux.

h) Prochain conseil : vendredi 15 mars 2014

Larnaud, le 12 février 2014

Odile MURTIN, Maire de LARNAUD

